

FLASH INFO CFTC



PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR

Prime de Partage de la Valeur

BON À SAVOIR

- 150 € brut
- Salariés et fonctionnaires dont la rémunération brute des 12 derniers mois est inférieure à 40 000 €.
- Versement en octobre
- Au choix :
 - Salaire
 - PEG
 - PERCOL

La défense du pouvoir d'achat : une priorité CFTC

Le conseil d'administration et le CSE Central ont validé le versement d'une **Prime de partage de la Valeur (PPV) de 150 € bruts**.

Cette prime sera versée aux postiers dont la rémunération brute perçue sur les 12 derniers mois est inférieure à **40000 €**

Une avancée positive mais elle ne remplace pas :

- ➔ Une politique salariale ambitieuse, et des mesures pérennes de revalorisation du pouvoir d'achat
- ➔ L'objectif d'une reconnaissance équitable de l'ensemble des salariés qui participent à la performance collective du Groupe

La CFTC poursuivra ses actions pour défendre le pouvoir d'achat, la reconnaissance du travail et un partage plus juste de la valeur créée.

Avec la CFTC, votre pouvoir d'achat est notre priorité.

<http://www.cftclaposte.fr>

<https://www.facebook.com/CFTCSNLP/>
Syndicat CFTC La Poste (@CftcLaPoste) /X

